

La République du Centre, 6 mai 2019

SANTÉ ■ Le maire de Sainte-Geneviève-des-Bois avait publié un arrêté interdisant de tomber malade

Emmanuel Macron invité par le maire

André Jean a de la suite dans les idées : après un arrêté qui a fait le buzz le 1^{er} avril, il invite le président à venir parler des déserts médicaux.

Par André Jean

« C'est un peu étrange, mais ça me plaît », le 1^{er} avril dernier, le maire de Sainte-Geneviève-des-Bois, André Jean, rendait public un arrêté interdisant à ses administrés de tomber malade, en raison du manque de médecins dans le secteur.

« Cet arrêté était bien légal », prétend-il. « Depuis, le sous-préfet de Montargis m'a demandé de le "corriger". Il se transfère aujourd'hui en vain. »

La première magistrat de cette commune d'environ 1.500 habitants a reçu bien des félicitations et des témoignages de sympathie après ce petit coup médiatique. Malheureusement, rien n'a bougé.

Salarié un médecin serait trop cher pour la commune

Comme le résume André Jean, il y a six ans, les habitants du secteur pouvaient encore compter sur huit médecins généralistes. Aujourd'hui, en raison des départs à la retraite, il n'en rest



ARRÊTÉ. André Jean a posé un coup de parole dès d'interdire les pouvoirs publics sur la désertification médicale.

plus que deux pour 11.000 âmes, l'un à Nogent-sur-Vernois, l'autre à Chailles-Coligny où l'un des cabinets est désormais occupé par de la télémédecine. « Ça ne remplace pas un vrai médecin et notamment pour les personnes âgées qui veulent un contact humain », estime le maire, qui a lui-même plus de médecins réfé-

rent. « Aujourd'hui, si on veut un rendez-vous chez l'un des généralistes, c'est quasiment impossible. Besoin des urgences à Montargis ou à Gien. »

Après la publication de son arrêté, André Jean a été contacté par des élus et les députés parlementaires de Loiret. Il leur a expliqué la nécessité, selon lui, d'imposer par la loi aux jeunes

diplômés en médecine de s'installer quelques années en milieu rural. « Ça a également demandé aux sénateurs Jean-Pierre Saurer et Hugues Sirey et à la députée Marlène Dubois de nous aider à faire passer le Châillonais en zone défavorisée par l'Agence régionale de santé. Les médecins qui s'installent dans ces zones ont droit à des avantages

fiscaux importants. Ça nous aide un peu, mais... imagine le maire.

Avec son conseil, il a envisagé plusieurs solutions pour attirer un généraliste. Comme le raconte à des élus de la commune : « Contre 12.500 €, on affirmait qu'il était possible de trouver un médecin. Si seulement pas à usage André Jean. Un contact officieux avait été établi avec un praticien algérien. Malheureusement, au stage de 3 ans était nécessaire avant d'exercer. Il faudrait revoir ça aussi... Avec le conseil, on s'est aussi perché sur l'opportunité de salarier un médecin. Ça coûte trop cher... »

Invité à la Foire aux bestiaux

Mais le maire de Sainte-Geneviève-des-Bois a finalement opté et démissionné qu'il a été la mairie. Les dates, son statut, il l'a envoyé au président de la République, Emmanuel Macron. Il a même invité à la Foire aux bestiaux du premier dimanche de juillet pour venir parler de ce problème des déserts médicaux. ■

REUNION

Médecins. Pour être suite à l'arrêté de maire de Sainte-Geneviève-des-Bois, une réunion publique est organisée le vendredi 10 mai, à 18 heures, salle municipale, en présence de député Jean-Pierre Dorez. Cette réunion est ouverte à tous, et pas seulement aux habitants du village.